

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: SCA/2/19 (06)

[VERSION ELECTRONIQUE ADRESSEE
AUX MISSIONS PERMANENTES
AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS-UNIES A NEW YORK]

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit :

Le 22 mars 2019, le Comité a approuvé **l'inscription de l'entrée** ci-dessous sur sa Liste des individus et entités faisant l'objet de sanctions – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes – conformément au paragraphe 1 de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité et adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

B. Entités et autres groupes

QDe.160 Nom: TARIQ GIDAR GROUP (TGG)

Nom (alphabet d'origine): طارق گیدڑ گروپ

Autre(s) nom(s) connu(s): a) TEHRIK-E-TALIBAN-TARIQ GIDAR GROUP b) TTP-TARIQ GIDAR GROUP c) TEHREEK-I-TALIBAN PAKISTAN GEEDAR GROUP d) TTP GEEDAR GROUP e) TARIQ GEEDAR GROUP f) COMMANDER TARIQ AFRIDI GROUP g) TARIQ AFRIDI GROUP h) TARIQ GIDAR AFRIDI GROUP i) THE ASIAN TIGERS **Précédemment connu(e) sous le nom**

de: n.d. **Adresse:** (région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan) **Date**

d'inscription: 22 mars 2019 **Renseignements divers:** Groupe dissident de Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP) (QDe. 132). Le Groupe s'est formé à Darra Adam Khel, dans les zones tribales sous administration fédérale du Pakistan, en 2007. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web:

<https://www.interpol.int/en/notice/search/une/xxxx>

Les noms des personnes et entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida en application d'une décision du Comité sont publiés sous la rubrique « Communiqués de presse » du site Web du Comité :

<https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/press-releases>.

Pour obtenir une version mise à jour de la Liste des individus et entités associés à l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, faisant l'objet des sanctions, les États Membres sont encouragés à consulter régulièrement le site Web à l'adresse suivante :

https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. La Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida est disponible en format HTML, PDF et XML et est actualisée régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est aussi mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Une version actualisée de la Liste récapitulative est disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le Secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida aux États, organisations régionales et sous-régionales par courriel peu après les avoir affichées sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer toute information nouvelle ou mise à jour à ce sujet au Secrétariat par courriel à l'adresse suivante : SC-1267-Committee@un.org ou télécopie : (+1) 212-963-1300. Le Comité encourage tous les États à permettre de procéder aux mises à jour de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida à partir d'un courriel, image écran ou affichage sur le Web.

Le 22 mars 2019

Résumé des motifs

QDe.160

TARIQ GIDAR GROUP (TGG)

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

Date de publication du résumé sur le site Web du Comité : 22 mars 2019

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste :

Le Groupe Tariq Gidar (GTG) a été inscrit sur la Liste le 22 mars 2019 en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2368 (2017) comme associé à Al-Qaida pour avoir concouru au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités de Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), de Jamaat-ul-Ahrar (JuA) (QDe.152) et de Lashkar i Jhangvi (LJ) (QDe.096), en association avec ces groupes, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir.

Renseignements complémentaires :

Le Groupe Tariq Gidar (GTG) est un groupe dissident de Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), formé à Darra Adam Khel, dans les zones tribales sous administration fédérale du Pakistan, en 2007.

Le GTG a commis de nombreux attentats terroristes dans différentes zones du Khyber Pakhtunkhwa au Pakistan. Responsable de multiples attaques meurtrières de grande ampleur, le Groupe s'est livré à l'acte de terrorisme le plus meurtrier de l'histoire du pays, à savoir le massacre perpétré le 16 décembre 2014 dans l'école publique de l'armée (Army Public School) de Peshawar (Pakistan), lors duquel ont été tués 132 élèves et neuf membres du personnel. Le chef du Groupe est aussi connu pour être le cerveau de l'attaque menée en janvier 2016 à l'université Bacha Khan de Charsadda (Pakistan), qui a fait 20 morts et entre 50 et 60 blessés. Le GTG a revendiqué d'autres attaques terroristes de grande envergure, comme l'attentat à la bombe du 22 septembre 2013 contre une église de Peshawar, l'attaque du 15 décembre 2012 contre l'aéroport Bacha Khan de Peshawar, l'attaque du 3 décembre 2012 contre le Consulat général des États-Unis d'Amérique à Peshawar, et l'attentat du 14 octobre 2012 contre l'école publique de Ghaziabad à Peshawar.

Outre ces attentats dévastateurs, le Groupe est responsable de l'enlèvement, en 2010, d'un journaliste britannique qui se rendait au Waziristan du Nord (Pakistan), et de l'enlèvement et de la décapitation d'un géologue polonais à Attock (Pakistan), en 2008.

Le GTG a été la cible de l'opération militaire pakistanaise Zarb-e-Azb. Il continue de perpétrer des attentats terroristes au Pakistan en collaboration avec Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP), Jamaat-ul-Ahrar (JuA) (QDe.152) et Lashkar i Jhangvi (LJ) (QDe.096). Des membres du Groupe qui ont été appréhendés ont avoué que celui-ci était impliqué dans un certain nombre d'actes terroristes de grande ampleur.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec l'individu susvisé :

Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132)

Jamaat-Ul-Ahrar (JuA) (QDe.152)

Lashkar I Jhangvi (LJ) (QDe.096)